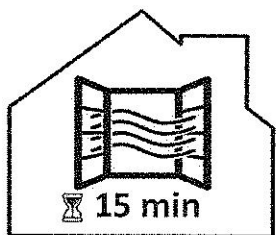


COVID 19 - RAPPEL DES MESURES

Chers Résidents,

Nous avons été informés que de nombreux locataires ne respectent pas les mesures sanitaires de base lors des interventions techniques de nos ouvriers dans leurs logements.

Nous vous rappelons que les règles suivantes doivent impérativement être respectées :

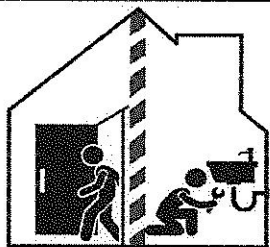


Aérer votre logement en créant un courant d'air pendant au moins 15 minutes avant l'arrivée du technicien et pendant toute la durée de l'intervention.

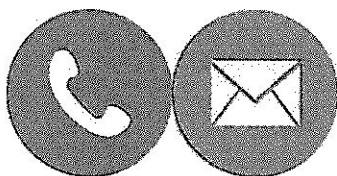


1,50m minimum

Porter un masque sur la bouche et le nez.
Toujours respecter au moins 1,50m de distance de sécurité entre vous et le technicien.



Sortir de la pièce pendant l'intervention du technicien.



Prévenir nos services au préalable d'éventuels symptômes par téléphone ou courriel.

Dorénavant, afin d'assurer la sécurité de tous, si l'un de nos ouvriers ou un sous-traitant constate que l'une de ces règles n'est pas respectée, il sera dans l'obligation d'annuler l'intervention programmée. Cette dernière sera considérée comme « *déplacement inutile* » et vous sera facturée 25€, comme le prévoit notre « Qui paye quoi », (p.1).